



Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE BUTRY-SUR-OISE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 07 Avril 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(En application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture :
07/04/2022	Nombre de conseillers en exercice :	19
	Nombre de conseillers présents	16
	Nombre de conseillers représentés :	3
	Nombre de conseillers votants :	19

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT AVRIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 07 avril 2022, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 31 mars 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 mars 2022.

Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance à 19h30
- Fait procéder à l'appel des présents et donne connaissance des pouvoirs remis

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Claude NOËL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Géraldine DUVAL, Mme Caroline SEVEGRAND, M. William BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Philippe PRIOUX, Mme Virginie CABUROL, M. Arnaud LORENZI, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, M. KLETZLEN-BODES, Mme Sabrina TERRASSE, Mme Sylvie AMBLAS, M. Robert ESPECEL.

ÉTAIENT ABSENTS, représentés :

M. Benoît DUMONT, qui a donné pouvoir à Madame CARIMALI
M. Eric RETHORE, qui a donné pouvoir à Monsieur ESPECEL
Mme Juline GARNAVAULT, qui a donné pouvoir à Madame DUVAL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Bruno BOURIAUD



Le Conseil Municipal :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2022

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 17 mars 2022.

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 1

2. DCM2022003 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 18
- Voix contre : 0
- Abstentions : 1

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier de L'Isle Adam.

3. DCM2022004 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 15
- Voix contre : 0
- Abstentions : 3

Le Conseil Municipal approuve, Monsieur le Maire absent de la salle du Conseil municipal ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif 2021.

4. DCM2022005 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstentions : 3

↳ **Décide** d'affecter les résultats de fonctionnement 2021 et d'investissement comme suit :

Résultat de l'exercice	131 912,97 €
Résultats antérieurs reportés	455 375,19 €
Résultat à affecter	587 288,16 €
Solde d'exécution d'investissement	- 462 803,96 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	130 382,23 €
Affectation en réserve R 1068 en investissement	332 421,73 €
Report en fonctionnement R 002	254 866,43 €



5. DCM2022006 – BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 3

↳ **Adopte** le Budget Prévisionnel 2022 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement à : 2 072 794.46 €
- En section d'investissement à : 1 372 747.73 €

6. DCM2022007 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 3

↳ **Fixe** les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2022 comme suit :

Taxe Foncier bâti : 36,39 % (19,21 % taux communal + 17,18 % taux départemental)

Taxe Foncier non bâti : 49,83 %

7. DCM2022008 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 3

↳ **Attribue** pour l'année 2022 des subventions de fonctionnement aux associations, conformément au tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Montant en €
Amicale des anciens de Butry	600 €
Anciens Combattants	800 €
APEB (Association des Parents d'Elèves de Butry)	700 €
ABCD (Association Butryote pour la Culture et le Divertissement)	1 000 €
A chacun son Avenir	500 €



Inter Vallée JUDO	400 €
Gym Vitalité	400 €
Val d'Oise Aviron	1 500 €
BFVO (Boxe Française de la Vallée de l'Oise)	1 200 €
Secours Catholique	200 €
Secours Populaire	200 €
Tennis club Butry	600 €
TOTAL	8 100 €

↳ **Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 de la commune.

8. DCM2022009 – SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2022 (DSIL) – RENOVATION ENERGETIQUE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 1

↳ **Adopte** le projet présenté.

↳ **Arrête** les modalités.

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022(DSIL) et à signer tous documents y afférent.

↳ **Précise** que les travaux débuteront en octobre 2022 et devraient s'achever en octobre 2023.

↳ **S'engage** à prendre sur ses fonds propres la part des travaux non subventionnée.

↳ **Adopte** le plan de financement suivant :

OPÉRATION	Montant Total HT	Subvention DSIL 40 %	Subvention PNR	Part communale HT
Projet 1 : Passage en éclairage LED point par point sur l'ensemble de la commune	218 241,21 €	87 296,40 €	18 000 €	112 944 €



9. DCM2022010 – SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 1

- ↳ **Adopte** les projets présentés.
- ↳ **Arrête** les modalités.
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à signer tous documents y afférent.
- ↳ **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget 2022.
- ↳ **S'engage** à prendre sur ses fonds propres la part des travaux non subventionnée.
- ↳ **Adopte** le plan de financement suivant :

OPÉRATION	Montant Total HT	Subvention DETR 40 %	Subvention conseil Départemental	Part communale HT
Projet 1: Bâtiments scolaires et périscolaires : Création salle de classe liée à un apport de population	190 000 €	76 000 €	47 500 €	66 500 €
Projet 2: Bâtiments scolaires et périscolaires : Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	93 400 €	37 360 €		56 040 €

10. DCM2022011 – SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDES AUX COMMUNES (FDAIC)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 1

- ↳ **Adopte** les projets présentés.
- ↳ **Arrête** les modalités.
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds d'Aides aux Communes et à signer tous documents y afférent.
- ↳ **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget 2022.
- ↳ **S'engage** à prendre sur ses fonds propres la part des travaux non subventionnée.
- ↳ **Adopte** le plan de financement suivant :

OPÉRATION	Montant Total HT	Subvention DETR 40 %	Subvention conseil Départemental	Part communale HT
Bâtiments scolaires et périscolaires : Création salle de classe liée à un apport de population	190 000 €	76 000 €	47 500 €	66 500 €



11. DCM2022012 – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE ANNEE 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Voix pour : 19
Voix contre : 0
Abstentions : 0

- ☞ **Décide** d'autoriser le Maire à formuler une demande de subvention pour l'année 2022 selon les modalités détaillées ci-après, auprès du Conseil Départemental et signer tout document afférent à ce dossier.

Acquisition de documents et petits matériels y compris le numérique
<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">- Acquisition de documents adulte et jeunesse (romans, albums, contes, B.D., documentaire littéraires, magazines)- Renouvellement des sacs de bibliothèque en tissu- Marque -Page <p>Public visé : Tout public</p> <p>Coût total TTC : 10 000 €</p> <p>Montant demandé au Conseil départemental : 5 000 €</p> <p>Représentant un taux de : 50 %</p>
Création ou agrandissement d'une bibliothèque ou mise en place d'une nouvelle offre
<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">- Agrandissement de l'espace et du choix « multimédia » : achat de jeux vidéo récents pour PS5 et switch, achat de CD enfants et livres CD. <p>Public visé : Jeunes</p> <p>Coût total TTC : 3 500 €</p> <p>Montant demandé au Conseil départemental : 2 800 €</p> <p>Représentant un taux de : 80%</p>
Animations et actions culturelles
<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">- Volonté de renouveler la convention avec l'association « Lire et faire lire » afin de pérenniser les « Heures de Conte ».- Renouvellement de « L'heure du Conte » en langues étrangères.- Organiser et offrir le nouveau spectacle de poésie de David Dumortier.- Projet d'exposition et de rencontres en partenariat avec le Château de la Roche-Guyon. <p>Public visé : Tout public</p> <p>Coût total TTC : 3 000 €</p> <p>Montant demandé au Conseil départemental : 1 500 €</p> <p>Représentant un taux de : 50 %</p>



12. DCM2022013 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LE CIG POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- ↳ **Décide** Approuve l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commande ;
- ↳ **Décide** d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures ;
- ↳ **Autorise** son représentant légal à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ↳ **Indique** son souhait de participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :
 - ↳ Lot 1 : Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
 - ↳ Lot 2 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
 - ↳ Lot 3 : Dématérialisation de la comptabilité publique ;
 - ↳ Lot 4 : Fourniture de certificats de signatures électroniques ;
 - ↳ Lot 5 : Fourniture d'une solution de convocation électronique ;
 - ↳ Lot 6 : Fourniture d'une solution de parapheur électronique ;

- ↳ **Habilite** le coordinateur du groupement de commande à attribuer, signer et notifier les marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement ;
- ↳ **Autorise** son représentant légal à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement ;
- ↳ **Décide** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

13. DCM2022014 – CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- ↳ **Décide** de créer un poste d'adjoint administratif (adjoint administratif, adjoint administratif principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe), à compter du 08 avril 2022,

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.



Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022

Le cas échéant : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade adjoint administratif.

- ↳ **Précise** que l'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.
- ↳ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.
- ↳ **Précise** que le tableau des effectifs de la commune est modifié.
- ↳ **Dit** que Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

14. DCM2022015 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Voix pour : 19
Voix contre : 0
Abstentions : 0

- ↳ **Approuve** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 08 avril 2022 comme présenté en annexe
- ↳ **Précise** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Butry-sur-Oise sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- ↳ **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Maire,

Claude NOËL



Le Groupe "Union pour Butry" M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Caroline SEVEGRAND, M. William BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Philippe PRIOUX, Mme Virginie CABUROL, M. Arnaud LORENZI, M. Alain LASMAN, M. Benoît DUMONT, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, Mme Juline GARNAVAULT, M. Denis KLETZLEN-BODES

Le Groupe "Bien vivre à Butry" : Mme Sabrina TERRASSÉ, M. Robert ESPECEL, Mme Sylvie AMBLAS, M. Éric RETHORE